

MENTION DROIT SOCIAL

RNCP24057 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	128
Code(s) ROME	K2108, K1903, K1904
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Cergy-Pontoise

<http://www.u-cergy.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Audit juridique ; Juristes spécialisés en droit social capables de répondre aux besoins des opérateurs économiques, professionnels et institutionnels dans ce domaine et de s'adapter aux évolutions de la législation du travail et de la protection sociale.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Expertise dans l'ensemble des matières incluses dans le domaine du Droit social : Rupture du contrat de travail (licenciements économique et personnel, démission, rupture amiable), Dialogue social (négociation collective, représentation du personnel), Emploi (classifications, rémunération), Contentieux social (judiciaire et administratif), Protection sociale (régime général, régimes complémentaires, prévoyance), Formation professionnelle (DIF, mobilité), Temps de travail (durée et aménagement), Conditions de travail (hygiène, sécurité)

Maîtrise des principales prestations juridiques en droit social : élaboration de dossiers contentieux, rédaction des contrats de travail, identification et application du droit conventionnel (entreprise et branche), procédure (disciplinaire, contentieuse), relations avec les représentants du personnel (comités d'entreprise, délégués du personnel), négociation d'entreprise (salaires, temps de travail), conception écrite et restitution orale de rapports d'études (actualisation juridique, évaluation des données sociales de l'entreprise)

Analyse des enjeux sociaux et capacité de proposition (résolution amiable des différents collectifs, transaction)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les champs professionnels d'activité, secteurs et « organismes employeurs » principalement intéressés sont :

- Champs : Droit du travail, Droit de la protection sociale, Ressources humaines
- Secteurs : Privé (industrie, commerce, services), Public (fonction publique, enseignement supérieur, personnels non statutaires des EPIC, SPIC), activités libérales (avocats-conseils, audit)
- Organismes employeurs : Opérateurs publics, entreprises privées, associations, organisations professionnelles (employeurs et salariés), cabinets d'avocats.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les types d'activités essentiellement accessibles par les détenteurs du Master « droit social » sont ceux:

- d'avocats spécialistes en droit du travail,
- de juristes d'entreprise, - de responsables et chargés des ressources humaines,
- de membres de l'administration du travail (catégorie A ; préparation au programme du concours),
- de magistrats (catégorie A ; préparation au concours pour les matières orales de droit social)
- de chargés des affaires juridiques au sein d'organisations syndicales d'employeurs ou de salariés,
- de responsables chargés de la formation professionnelle- de membres des départements « protection sociale et prévoyance » au sein d'entreprises du secteur privé
- de chargé d'études spécialisé en droit social
- d'enseignant-chercheur

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 600 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en sciences humaines et droit (58 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	L5X91 — Juristes et avocats · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 534
Jugés difficiles à recruter	32 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L5X91 — Juristes et avocats W0X92 — Professeurs du supérieur

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

NON

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES (Validation des Etudes Supérieures)

- Décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels)
- Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels

- Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24057/>